

## Mode d'emploi

### Comment obtenir des tickets à vendre ?

- Rendez-vous sur le site de l'APE : <https://irma-jouenne.fr/categorie-produit/tombola/>

Vous pourrez réserver des enveloppes de 10 tickets à vendre, et choisir :

\* de payer vos tickets par anticipation, choisir "LOT DE 10 BILLETS DE TOMBOLA À VENDRE – PAIEMENT D'AVANCE"

\* ou de les régler plus tard quand vous les aurez vendus, choisir "LOT DE 10 BILLETS DE TOMBOLA À VENDRE – PAIEMENT APRÈS VENTE"

Les tickets réservés seront remis à votre enfant dans sa classe.

- Vous pouvez aussi nous adresser vos demandes par bon de commande papier, en remplissant le bulletin plus bas.

**Le nombre de billets par enfant n'est pas limité. Il y aura plusieurs lots pour les meilleurs vendeurs !**

### Combien coûte un ticket ?

Chaque ticket double chance coûte 2€.

Vous pouvez essayer de les vendre à votre entourage, famille, amis, voisins, etc... tout le monde peut participer ! L'argent de la vente sera conservé dans l'enveloppe fournie.

### J'ai acheté un ticket, comment ça marche ?

Ce sont des **tickets double chance** !

**1<sup>ère</sup> chance : au grattage, 360 lots à gagner**

Grattez la partie dorée, vous saurez immédiatement si vous avez gagné ou non.

Si vous avez gagné, conservez précieusement votre ticket, il sera nécessaire pour récupérer votre lot.

Nous organiserons plusieurs rendez-vous pour vous remettre ces lots.

**2<sup>ème</sup> chance : au tirage, 8 gros lots à gagner**

Que votre ticket à gratter soit gagnant ou perdant, **conservez les deux parties !**

Le 24 juin, pendant la kermesse, nous procéderons au tirage au sort parmi l'ensemble des tickets vendus.

Notez lisiblement les noms, prénoms et coordonnées de la personne qui a acheté le ticket pour qu'on puisse la recontacter à l'issue du tirage au sort.

**Tout ticket incomplet ou illisible sera considéré comme nul.**

### J'ai vendu tous mes tickets, comment les payer ?

Si vous n'avez pas payé vos tickets à l'avance, vous pouvez, au choix :

\* mettre l'argent (monnaie ou chèque) dans l'enveloppe qui vous a été remise avec les tickets, noter votre adresse email sur l'enveloppe et déposer l'enveloppe cachetée dans la boîte aux lettres de l'APE.

**Attention de ne pas vous tromper de boîte à lettre !**

*Par sécurité, envoyez-nous un email ([apeirmajouenne@gmail.com](mailto:apeirmajouenne@gmail.com)) pour prévenir de votre dépôt.*

*Nous vous confirmerons par mail la bonne réception de votre règlement.*

\* régler par CB, sur le site web de l'APE, choisir : "PAIEMENT EN LIGNE DES BILLETS VENDUS"

### Il me reste des tickets que je n'ai pas vendus, comment faire ?

Vous pouvez continuer de vendre les tickets double chance **jusqu'au 24 juin.**

Si vous ne souhaitez plus essayer de les vendre, nous vous remercions de nous les redonner rapidement (boîte aux lettres de l'APE) afin que d'autres enfants puissent en profiter.

**Les tickets déjà payés ne seront pas remboursés.**

Au-delà du 24 juin, la chance au grattage sera toujours valable, ne les jetez pas !

Nous vous donnerons des instructions pour la suite.

## Demande de billets de tombola

Nom de l'enfant : .....Prénom de l'enfant : .....

Classe / enseignant de l'enfant : .....

Nombre d'enveloppes de 10 billets : .....

Signature :

Demande à déposer dans la boîte au lettre de l'APE, sur le parking de l'école, avec ou sans le règlement.

**Merci de ne pas passer par les enseignants.**

---

## Demande de billets de tombola

Nom de l'enfant : .....Prénom de l'enfant : .....

Classe / enseignant de l'enfant : .....

Nombre d'enveloppes de 10 billets : .....

Signature :

Demande à déposer dans la boîte au lettre de l'APE, sur le parking de l'école, avec ou sans le règlement.

**Merci de ne pas passer par les enseignants.**

---

## Demande de billets de tombola

Nom de l'enfant : .....Prénom de l'enfant : .....

Classe / enseignant de l'enfant : .....

Nombre d'enveloppes de 10 billets : .....

Signature :

Demande à déposer dans la boîte au lettre de l'APE, sur le parking de l'école, avec ou sans le règlement.

**Merci de ne pas passer par les enseignants.**